



2000

dispositifs proposant des actions de soutien aux aidants,

dont 418

associations relevant du réseau France Alzheimer.

et comment y répondre. C'est la raison pour laquelle dans ce Plan Alzheimer, la formation des aidants familiaux se fait en cinq ou six séances, elle est un véritable

approfondissement pour les aidants de la maladie et la meilleure façon de l'accompagner. Ceci est mis en œuvre dans tous les départements par les associations départementales de France Alzheimer. » C'est une des premières actions phares que veut atteindre la fondation.

La deuxième action qui doit être développée concerne les actions de répit, qui vont permettre de soulager les aidants de leur charge permanente. « Parmi ces actions de répit, il y a, en tout premier lieu, pour les malades à domicile (70% des malades), les accueils de jour et les accueils temporaires qui existent dans certains établissements d'accueil EHPAD. Cela permet une prise en charge de la personne malade, un certain nombre de jours afin, que l'aidant puisse se reposer et s'occuper de sa propre santé.

Le Plan comprend également un certain nombre d'actions qui ont été faites en direction plutôt des établissements d'accueil, de façon à mieux les adapter aux besoins particuliers des malades. On a, par exemple, la création de lieux réservés au sein d'un établissement d'accueil, où dans la journée auront lieu des activités spécifiques pour les malades, des activités de stimulation pour améliorer leur vie et leur autonomie. Il y a la même chose dans les unités de soins longue durée.

Le plan Alzheimer a également prévu le développement de ce que l'on appelle des unités protégées, c'est-à-dire des lieux à l'intérieur des EHPAD qui sont plus particulièrement adaptés en termes d'infrastructure et de formation

Moins de stress
et moins
d'angoisses
à confier son proche

de personnel, pour des malades qui présentent des troubles importants du comportement et qu'il est difficile de faire vivre au milieu de tous les résidents qui ont besoin

Zoom sur... Agevillage. com

Comment est né le site Agevillage ?

Françoise Garcin : Il est né de l'envie de créer un site Internet dédié au grand âge. Sa fondatrice, Annie de Vivie, est tombée dedans quand elle était petite avec sa maman qui travaillait dans une maison de retraite. Le site est né en 2000. Agevillage ce sont deux sites : un destiné aux familles, aux personnes âgées en perte d'autonomie et leur entourage, et un pour les professionnels.

Comment aide-t-il les aidants ?

F.G : Agevillage c'est toute l'actualité du grand âge. On édite à leur attention une lettre hebdomadaire qui est envoyée gratuitement à tous les inscrits par mail. Nous avons des dossiers de fond qui concernent toutes les questions que les aidants familiaux se posent sur le bien vieillir, comment répondre à l'urgence, les aides à domicile, les maisons de retraite quand la perte d'autonomie est trop forte, l'aide au financement, aide fiscale et sociale. Enfin l'annuaire des solutions locales. Il est mis à jour en permanence et on y recense 25000 références triées par département. Il suffit d'entrer le département pour chercher une aide à domicile, un hébergement en maison de retraite ou des réseaux comme les associations de malades.